



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité de Ceffonds, sous la présidence de M. Philippe BOSSOIS en suite de la convocation faite le 21 septembre 2017.

Présents :

- M. BOSSOIS, Président
- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. NOVAC, M. MARIN
- Mme AUBRY, Mme FIOT suppléante de M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. BRUSA-PASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. UTKALA,

Excusés : M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BUAT, M. CADET, M. CARON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, Mme DE CHANLAIRE, Mme DORKEL, M. DUBOIS, M. GAUCHERON, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, M. MATHIEU, M. NOISETTE, M. OUALI, M. PRIGNOT, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme SAMOUR, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BONNEMAINS à M. SCHILLER	M. GUILLAUMOT à M. FEUILLET
M. BUAT à M. MOITE	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. CADET à M. GOUVERNEUR	M. MATHIEU à M. UTKALA
Mme CLAUSSE à Mme DECHANT	M. RIMBERT à M. MARIN
Mme COLLET à Mme ROBERT-DEHAULT	Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme DE CHANLAIRE à M. CHARPENTIER	M. VAGLIO à Mme GARCIA
Mme DORKEL à M. EREN	M. VALTON à M. SIMON
M. DUBOIS à M. MERCIER	Mme VARNIER à Mme BETTING
M. GAUCHERON à M. DESCHARMES	

Secrétaire de séance : M. SCHILLER

Affiché le - 9 OCT. 2017

Acte rendu exécutoire
par télétransmission

le - 5 OCT. 2017

N°164-09-2017

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-DIZIER

Rapporteur : M. SIMON

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Dizier a notamment pour objet de :

-Préciser la rédaction du règlement pour tenir compte des spécificités propres aux opérations de production de logements

-Préciser et compléter la rédaction du règlement en zone U2020, UA, UF, UC et UP et A pour une meilleure compréhension,

-Faciliter l'évolution du bâti existant en zone U2020, UA, UF, UC et UP et encadrer les possibilités d'extension et de construction d'annexes,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le PLU de la commune de Saint-Dizier approuvé le 16 janvier 2014

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 donnant compétence à la communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise en matière de PLU, document en tenant lieu et carte communale

Vu la décision du Président de la CASDDB en date du 19 septembre 2017 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée,

Vu le projet de modification simplifiée dont l'ensemble des documents est consultable à la Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative, 12 rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier.

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre les modalités de mise à disposition du projet au public

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Dizier et les avis des personnes publiques associées dans les conditions suivantes :

Les documents seront consultables du 18/12/2017 au 18/01/2018 aux heures d'ouverture au public, soit :

- à la CASDDB, Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative sis 12 rue de la commune de Paris 52100 à Saint-Dizier
- à la Mairie de Saint-Dizier, Direction du Développement Urbain, 1^{er} étage de la cité administrative sis 12 rue de la commune de Paris 52100 à Saint-Dizier
- un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert dans chaque lieu de mise à disposition

Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier à l'attention de M. le Président de la CASDDB pendant la durée de mise à disposition en mentionnant l'objet suivant : Modification simplifiée du PLU de Saint-Dizier.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché dans les mêmes délais sur les lieux de mise à disposition des documents visés ci-dessus pendant toute sa durée.

A l'expiration du délai de mise à disposition prévu ci-dessus, les registres seront clos et signés par le président de la CASDDB ou son représentant.

A l'issue de la mise à disposition, le conseil communautaire délibérera sur le projet de modification simplifiée après avoir tiré un bilan de la concertation.

La présente délibération sera transmise à Madame le Préfet de la Haute Marne et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Saint-Dizier pendant un mois.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**



Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

Acte à classer

164-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-05T11-30-45.01 (MI207665559)

Identifiant unique de l'acte :

052-200068666-20170929-164-09-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de
SAINT-DIZIER

Date de décision : 29/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Acte : [Délib 164.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/10/17 à 11:30

Par [AVE Christine](#)

Transmis

Date 05/10/17 à 11:30

Par [AVE Christine](#)

Accusé de réception

Date 05/10/17 à 11:37